



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 28/10/2025
Reçu en préfecture le 28/10/2025
Publié le 28/10/2025
Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_8-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2025_8_8

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 26

Votants : 28

Objet : Décision modificative n°3 relative au budget principal n°47500

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 octobre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzieres, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 21 Octobre 2025

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur COMPAGNE Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur COMPAGNE Jacques

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

Madame Bérengère BASTIDE, Vice-Présidente en charge des finances expose à l'assemblée la Décision modificative n°3 relative au budget principal n°47500.

En Section d'investissement :

➤ Convention de mandat : construction siège

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a confié par convention de mandat au Syndicat de Développement, d'Equipeement et d'Aménagement, en date du 20 octobre 2022, la réhabilitation des bâtiments C et D de l'ancien hôpital des Vans.

Le coût de cette opération, préalablement évalué à 2 880 000.00€ TTC a été porté, ce même jour, par avenant à 3. 116 500.00 € TTC.

Si à ce jour, 1 915 000.00€ TTC ont été payés par la Communauté de communes, il reste à mandater 1 201 500.00€.

Les crédits disponibles s'élevant à 965 000.00€, il convient de prévoir une rallonge budgétaire de 236 500.00€, financée en partie par de la DSIL non inscrite au Budget.

Imputation	DEPENSES		RECETTES	
	Ouvert	Réduit	Ouvert	Réduit
Investissement dépense réelle Chapitre 21 Immobilisations corporelles Article <u>21351</u> : Bâtiments publics Opération 127 Sièg de la Communauté de communes Fonction <u>313</u> : Bibliothèques Médiathèques Analytique 027 Lecture Publique Médiathèque Ventilation HCV		116 500.00		
Investissement dépense réelle Chapitre 23 Immobilisations en cours Article <u>238</u> : Avances versées Opération 127 Sièg de la Communauté de communes Fonction <u>020</u> : Administration générale Analytique 001 Charges de secrétariat Ventilation HCV	236 500.00			
Investissement recette réelle Chapitre 13 Subvention d'investissement Article <u>13462</u> : DSIL Opération 127 Sièg de la Communauté de communes Fonction <u>020</u> : Administration générale Analytique 001 Charges de secrétariat Ventilation HCV			120 000.00	

➤ L'état des contrôles comptables automatisés, transmis par le Service de Gestion comptable d'Aubenas, a mis en évidence une anomalie liée aux opérations sous mandat (chapitre 45) qu'il convient de régulariser.

En 2021 la Collectivité territoriale avait participé au Fonds Région Unie (créé pour apporter une réponse aux très petites entreprises et aux associations ayant un besoin de trésorerie pendant la crise sanitaire) en apportant une contribution globale de 37 884.00€, imputée à tort au compte 458101.

Cette anomalie a fait l'objet d'un correctif.

La contribution n'ayant pas été mobilisée en totalité, la somme de 18 942.00€ lui avait été restituée en 2022, somme imputée à tort au 458201. C'est cette anomalie qu'il convient de régulariser en section d'investissement par un mandat correctif au 458201 et un titre au 204.

	DEPENSES		RECETTES	
Imputation	Ouvert	Réduit	Ouvert	Réduit
Investissement dépense réelle Chapitre 45 Opérations sous mandat Article 458201 Opérations sous mandat OPFI Fonction 01: Opérations non ventilables Analytique 002 Développement économique Ventilation HCV	18 942.00			
Investissement recette réelle Chapitre 204 Subventions d'équipement Article 204123: Projets d'infrastructures OPNI Fonction 60: Services communs Analytique 002 Développement économique Ventilation HCV			18 942.00	

En Section de fonctionnement :

➤ Partenariat avec le Parc Naturel Régional

Partenariat 2025 avec le Parc Naturel Régional (PNR) pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le cofinancement d'actions telles que les Ecogardes, les animations grand public et scolaires... : participation de la Communauté de communes : 7 000.00€.

Partenariat 2024 : cofinancement par l'EPCI d'actions prévues sur les ENS de son territoire et animées par le PNR pour 4 500.00€.

Ces dépenses seront financées par des versements du PNR au titre des actions 2025 et 2024.

	DEPENSES		RECETTES	
Imputation	Ouvert	Réduit	Ouvert	Réduit
Fonctionnement dépense réelle Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante Article 6561: Organismes de regroupement Fonction 78: Autres actions Analytique 024 Natura 2000/ENS Ventilation HCV	11 500.00			
Fonctionnement recette réelle Chapitre 74 Dotations et Participations Article 747818: Autres Fonction 78: Autres actions Analytique 024 Natura 2000/ENS Ventilation HCV			11 500.00	

➤ ICNE

Le recours à deux emprunts en 2025 (fibre optique et construction nouveau siège) nécessite d'ajuster les crédits des ICNE : +4 100.00€.

Imputation	DEPENSES	
	Ouvert	Rédu
Fonctionnement dépense réelle Chapitre <u>66</u> Charges financières Article <u>66112</u> : ICNE Fonction <u>020</u> : Administration générale Analytique 001 Charges de secrétariat Ventilation HCV	2 000.00	
Fonctionnement dépense réelle Chapitre <u>66</u> Charges financières Article <u>66112</u> : ICNE Fonction <u>60</u> : Services communs Analytique 002 Développement économique Ventilation HCV	2 100.00	
Fonctionnement dépense réelle Chapitre <u>011</u> Charges à caractère général Article <u>6288</u> : Autres Fonction <u>020</u> : Administration générale Analytique 001 Charges de secrétariat Ventilation HCV		4 100.00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE la Décision Modificative n°3 du Budget Principal n°47500,
AUTORISE le Président à signer tout document concernant cette présente délibération.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
 exécutoire le